



CESER Bourgogne Franche-Comté

Séance plénière du 15 Octobre 2024

Avis du CESER sur le Rapport 1.1 de l'exécutif régional : DM 2 2024

Déclaration de Guy Zima au nom de la CGT

J'annonce à l'assemblée que l'amendement déposé hier au nom du groupe CGT sur cet avis est retiré .

Je considère à ce stade en responsabilité, que les conditions actuelles de tenue de notre assemblée ne permette pas l'expression complète des différences et nuances d'appréciation par l'ensemble des voies et moyens prévus par notre RI dans un cadre apaisé.

Les éléments et arguments portés par cet amendement non présenté demeurent et à défaut d'être amendé, cet avis ne sera pas validé par la CGT. Je précise qu'il visait à supprimer le chapitre « perspectives 2025 de l'avis ».

Cet épisode maintenant dernière nous, nous ne pouvons nous exonérer d'une réflexion sur notre règlement Intérieur, la définition de ce qu'est un avis, son élaboration, ce sur quoi nous sommes appelés à voter ainsi que nos méthodes de travail.

Je tiens à porter ma conviction de faire vivre les possibilités nouvelles du RI pour proposer d'améliorer et faire évoluer les textes afin qu'ils obtiennent le plus de soutiens possibles dans l'assemblée.

C'est le mode de fonctionnement des assemblées modernes et démocratiques qui n'ont pas de majorités absolues et qui recherchent le compromis.

Il ne s'agit aucunement de remise en cause de celles et ceux qui ont contribué ou travaillé à différents titres sur ce qui est proposé, ni de s'opposer par quelques reflexes pavloviens ou de classe mais bien d'améliorer par le débat d'idées et de propositions, nos productions collectives, quitte in fine à ne pas être d'accord.

Dans ce cadre une réflexion est prévue d'être menée par les présidents de Com sur la rédaction des avis, notamment budgétaires, dans lequel les chargés d'études auront un rôle primordial auprès des Présidents et rapporteurs.

De tout cela, la CGT attends beaucoup tant par ce qui en découlera, que par l'acceptation générale des règles et méthodes définis.



Dans l'attente nous continuerons de voter sur le contenu des textes même si nous les amendons pas ou plus.